

RAPPORT D'ANALYSES N° : 2024.9088-1-1

MAIRIE SAINT-FELIU D'AMONT
Rue de la Mairie

Dossier n° : 2024.9088
Echantillon n° : 2024.9088-1-1
Produit : Eau distribuée désinfectée

66170 MILLAS

Analyses réalisées dans le cadre du contrôle
sanitaire organisé par l'ARS OCCITANIE

Edité le 10/05/2024

Données laboratoire	
Date de réception : 07/05/2024 13:01	Date de prélèvement : 07/05/2024 08:27
Prélevé par : Pierre MIROSA	
Données client	
N° prélèvement client : 00211766	Unité de gestion : 94 - SAINT-FELIU D'AMONT
N° analyse client : 00217446	Installation : 481 - SAINT FELIU D'AMONT
Type d'eau : T	Point de prélèvement : 500 - CENTRE VILLE
Type d'analyse : D2.CP	Localisation exacte : Monsieur SIMON GEORGES 43 avenue du Roussillon rob cuisine
Type de visite : D2	Commune prlv : SAINT-FELIU-D'AMONT
Motif : CP	

Paramètres	Réalisation	Méthodes	Résultats	Unités	Réf. Qualité	Limites Qualité	Début analyse
<i>Acte prélèvement</i>							
Prélèvement pour le suivi sanitaire des eaux (*)	P	FD T 90-520	REALISE				
<i>Paramètres terrain</i>							
Chlore total (en Cl2) (*)	P	NF EN ISO 7393-2	0.12	mg/L			
Chlore libre (en Cl2) (*)	P	NF EN ISO 7393-2	0.12	mg/L			
pH (*)	P	NF EN ISO 10523	7.0	Unité pH	[6.5 - 9]		
Température de l'eau (*)	P	MOP09-001	17.3	°C	25		
<i>Métaux et substances toxiques</i>							
Cuivre (*)	P	NF EN ISO 17294-2	0.089	mg/L	1	2	07/05/24 18:00
Nickel (*)	P	NF EN ISO 17294-2	< 0.50	µg/L		20	07/05/24 18:00
Plomb (*)	P	NF EN ISO 17294-2	< 0.50	µg/L		10	07/05/24 18:00

Commentaire(s) échantillon(s)

Destinataire(s) :
ARS OCCITANIE 66

RAPPORT D'ANALYSES N° : 2024.9088-1-1

Dossier n° : 2024.9088
Echantillon n° : 2024.9088-1-1
Produit : Eau distribuée désinfectée

MAIRIE SAINT-FELIU D'AMONT
Rue de la Mairie

66170 MILLAS

Analyses réalisées dans le cadre du contrôle
sanitaire organisé par l'ARS OCCITANIE

Edité le 10/05/2024

Validé le 10/05/2024

Arnaud BRETECHER
Responsable de département Chimie



Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à l'essai. Lorsque le prélèvement a été réalisé par le client, toutes les informations concernant l'échantillonnage ont été fournies par ce dernier et sont de sa responsabilité. Dans ce cas, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Seuls les essais identifiés par le symbole (*) ont été réalisés sous couvert de l'accréditation. La déclaration de conformité ne tient pas compte des incertitudes de mesure. Elle n'est couverte par l'accréditation que si tous les paramètres sur lesquels elle s'appuie sont eux-mêmes réalisés sous couvert d'accréditation. Le laboratoire tient à la disposition du client les incertitudes de mesures. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous forme d'un fac-similé intégral.

P : Prestations réalisées par le laboratoire de Perpignan, accréditation n° 1-0793 - F : analyses réalisées au laboratoire de Foix, accréditation n° 1-1502

ST : Prestations réalisées par un sous-traitant

Version du rapport : B.HYDRO03 02